# CONVOCATIONS

## ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

## ID FUTURE

Société Anonyme au capital de 247 500 €
Siège social : 18 bis, rue de Villiers – 92300 Levallois-Perret
333 428 670 RCS Nanterre

### Avis de réunion valant avis de convocation en Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement

En application des dispositions de l'article R.234-3, alinéa 3, du Code de commerce, les commissaires aux comptes ayant constaté la carence du Conseil d'administration de la société, lequel n'a pas lui-même procédé à la convocation de l'Assemblée générale après y avoir été invité conformément aux dispositions de l'article L.234-1, alinéa 3 du Code de commerce, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société ID Future sont convoqués en Assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 26 janvier 2011 à 10 H à l'adresse suivante : Mazars - 61, rue Henri Regnault – 92075 Paris-La Défense cedex (14è étage), afin de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

***Ordre du jour***

- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur la procédure d'alerte phase 3,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Pour le cas où le quorum ne serait pas atteint, l'Assemblée générale se réunira à nouveau sur le même ordre du jour le 7 février 2011 à 10 H à l'adresse suivante : Mazars – 61, rue Henri Regnault – 92075 Paris-La Défense cedex.

### Projets de résolutions

***Première résolution*** - Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes en application de l'article L.234-1 alinéa 3 du Code de commerce sur la procédure d'alerte, l'Assemblée générale prend acte des termes de ces rapports.

***Deuxième résolution*** – L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

---

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de l'inscription d'actions dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité au moyen d'une attestation de participation délivrée par ce dernier au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée générale.
Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant de son mandat.
Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance peuvent demander, par écrit, à Mazars, à l'attention de P. Sardet – 61, rue Henri Regnault – 920175 Paris-La Défense cedex - six jours au moins avant la date de l'Assemblée, que leur soit adressée une formule de vote par correspondance.
Pour être prise en compte, cette formule dûment complétée et signée, devra ensuite être retournée à Mazars, à l'attention de P. Sardet – 61, rue Henri Regnault –92075 Paris-La Défense cedex - où elle devra parvenir trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.
Les actionnaires qui peuvent justifier qu'ils possèdent ou peuvent représenter la fraction minimum du capital légalement requise pourront, à compter de la présente publication et jusqu'à vingt cinq jours avant l'Assemblée, demander l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée, de projets de résolutions.
Les demandes devront être adressées à Mazars, à l'attention de P. Sardet – 61, rue Henri Regnault – 92075 Paris-La Défense cedex – par lettre recommandée avec accusé de réception.
Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites. Elles devront être adressées à Mazars, à l'attention de P. Sardet – 61, rue Henri Regnault – 92075 Paris-La Défense cedex - par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédent la date de l'Assemblée accompagnée d'une attestation d'inscription en compte.
Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'il n'y ait pas de modification apportée à l'ordre du jour ou au projet de résolutions.

*Les commissaires aux comptes.*

***1006442***